Elec Lgsl 22 mai 1910

Progrès, Liberté & Prospérité

OU

DÉCHÉANCE, PERSÉCUTION & RUINE

Réponse à UN LIVRE D'IMAGES libéral

Brochure du Patriote

APPEL

AU BON SENS BELGE

EN VENTE CHEZ TOUS LES VENDEURS
du «NATIONAL» et du «PATRIOTE»

Prix : **5** centimes.

Pour la propagande : par 100 exemplaires, **2** francs ; par mille, **15** fr.

L'opposition anticatholique répand dans les arrondissements où il y a élection législative le 22 mai un

LIVRE D'IMAGES

où un député radical a collectionné une série de contrevérités bien digne du parti des hiboux de la franc-maçonnerie.

La couverture est censée représenter la défaite du gouvernement et de la Droite aux élections prochaines. La voici :

Cette image est un premier et colossal mensonge. On n'y voit en effet figurer comme porteurs actuels de portefeuilles ministériels que M. de Smet de Naeyer, qui n'est plus ni chef du Cabinet ni Ministre, M. de Trooz qui est mort, et M. Vanden Heuvel qui est rentré dans la vie privée.

En réalité cette image est la réédition d'une vantardise maçon-

nique publiée à la veille des élections législatives d'il y a 4 ans où les anticatholiques escomptaient la victoire. L'événement a fait mentir leurs pronostics. Ils auraient donc mieux fait de ne point rappeler cet échec, démenti donné à leurs prédictions.

Pour être exact le dessin synthétisant les résultats des élections serait celui-ci :

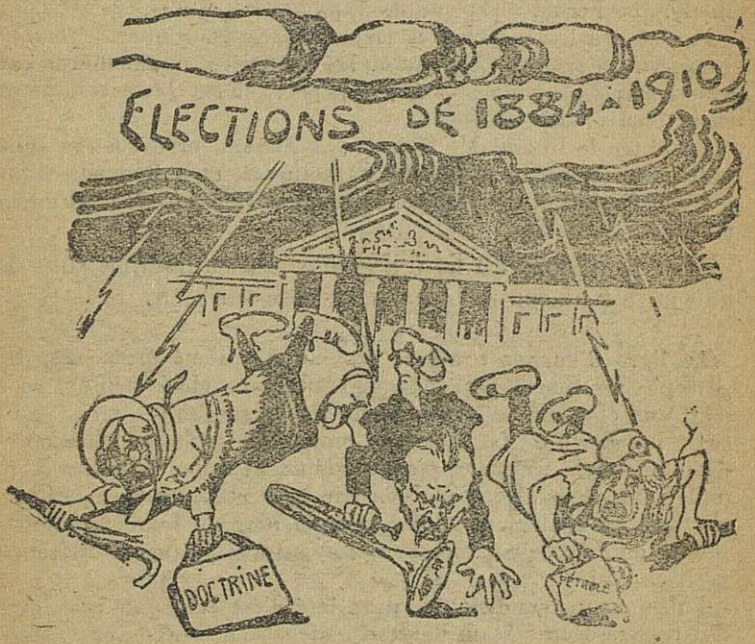

Plusieurs voix « libérales » reconnaissent que l'opposition n'a guère de chances de chasser du pouvoir la droite catholique.

Dans la « Chronique » du 20 mars, M. Picard constate le calme excessif du pays à l'approche des élections et ajoute :

Ou bien les masses trouvent-elles insignifiants les programmes libéraux, et insuffisantes les parades sur les platesformes des meetings?

Ou, dans la prospérité et le bien-être où frétille la Belgique, est-ce

d'avis qu'il n'y a aucune opportunité à se désarticuler pour changer quelque chose à l'état présent?
Mystère et sérénité nationale!

Un organe anticatholique d'Ixelles, la « Justice », faisant le compte des siéges catholiques menacés par l'oppositon, reconnaît que pour conquérir chacun de ces siéges elle devrait gagner plus de 2,000 voix dans chacun des arrondissements, sauf pour Thielt, Roulers où l'écart n'est que de 630 voix.

Par contre les catholiques ne doivent gagner que 57 voix pour conquérir un siége à Courtrai où les daensistes ont rompu le cartel avec les anticatholiques et 1,346 à Ypres, où les daensistes ne marchent plus avec les libéraux.

En outre le libéral M Delvaux, à Anvers, prédit à ses amis la perte d'un siége au profit des catholiques, et à Bruxelles l'union des catholiques et des indépendants peut valoir également un siége de plus à la Droite.

Les prévisions du livre d'images anticatholique sont donc une pure fanfaronnade qui ne repose sur rien.

***

Le livre d'images continue par un deuxième mensonge. Il représente un ventru personnage, vêtu d'une riche pelisse, se rendant aux élections avec une triple tête parce qu'il a trois voix. Le texte est conçu de façon à faire croire que seule la richesse donne droit au triple vote. Or, c'est absolument faux. La richesse n'est nullement nécessaire pour obtenir la 2e et la 3e voix. Elles appartiennent également à tout citoyen père de famille payant une somme minime de contribution et ayant une petite propriété ou un petit capital.

Enfin aucune condition de propriété n'est exigée de ceux qui ont fait preuve d'un certain degré d'instruction. Ceux-là ont tous trois voix quelle que soit leur position de fortune.

Le système du vote plural a été établi par un accord entre tous les partis. Il est inscrit dans la Constitution et ne peut être modifié que par un vote des deux tiers des voix dans les deux Chambres. Cette éventualité étant absolument invraisemblable pour le moment, l'élection du 22 mai ne peut avoir à cet égard aucune signification. Le « libre d'images » ment cyniquement lorsqu'il affirme le contraire.

***

Le chapitre suivant du « Livre d'images » anticatholique contient trois pages où il y a presqu'autant de mensonges que de lignes. On y affirme que « la Belgique est devenue, depuis 26 ans que le pouvoir appartient aux catholiques, LE PAYS DE L'IGNORANCE (sic). On y représente la Belgique sous la forme de la plus grande tête d'âne de l'Europe. Cette calomnie contre la patrie est bien digne des hiboux de la franc-maçonnerie.

Voici la vérité, démontrée par des chiffres officiels, des statistiques incontestables et incontestées :

Depuis 1884, le nombre des écoles primaires a augmenté de 2,625, soit 54,57 p. c., le nombre des classes de 11,495, soit de 132.26 p. c., LE NOMBRE DES ELEVES DE 610,054, SOIT 187,78 P. C. DONC PRES DE DEUX FOIS EN PLUS.

En 1884 la proportion des élèves gratuits était de 88.90 p. c. En 1908. elle s'élevait à 94.44 p. c.

(Il s'agit des établissements inspectés par l'Etat et parmi eux se trouvent en quantité notable des établissements adoptés et privés.)

Le nombre des écoles gardiennes a augmenté de 2.271, soit 286,01 p. c.; le nombre des classes gardiennes a augmnté de 3,629, soit 265,84 p. c., et le nombre des élèves des écoles gardiennes de 193.754.

Le nombre des écoles d'adultes a augmenté de 2,682 soit de 288.01 p. c.; le nombre des classes gardiennes a augmenté de 3,629, nombre des élèves de 10,101 soit 221,38 p. c.

En ce qui concerne le personnel enseignant, le personnel des écoles primaires, en 1884, comprenait 9,481 personnes. En 1909, il en comprenait 20,193, dont 11,637 dans les écoles communales, 4,445 dans les écoles adoptées, 4,112 dans les écoles subsidiées.

Le total des membres du personnel enseignant a donc augmenté durant cette période de 10,712 unités, soit une augmentation proportionnelle de 113 p. c.

ECOLES MOYENNES

De 1884 à 1908 la population s'y est élevée de

65,000 à 240,000

soit près de QUATRE FOIS autant qu'en 1884.

L'enseignement public belge a obtenu le grand prix (la plus haute récompense) à l'Exposition de 1900, à Paris; à St-Pétersbourg, en 1904 trois prix d'honneur; à St-Louis (Amérique), en 1904, et à Liége en 1905, mêmes succès. (9 grands prix à St-Louis.)

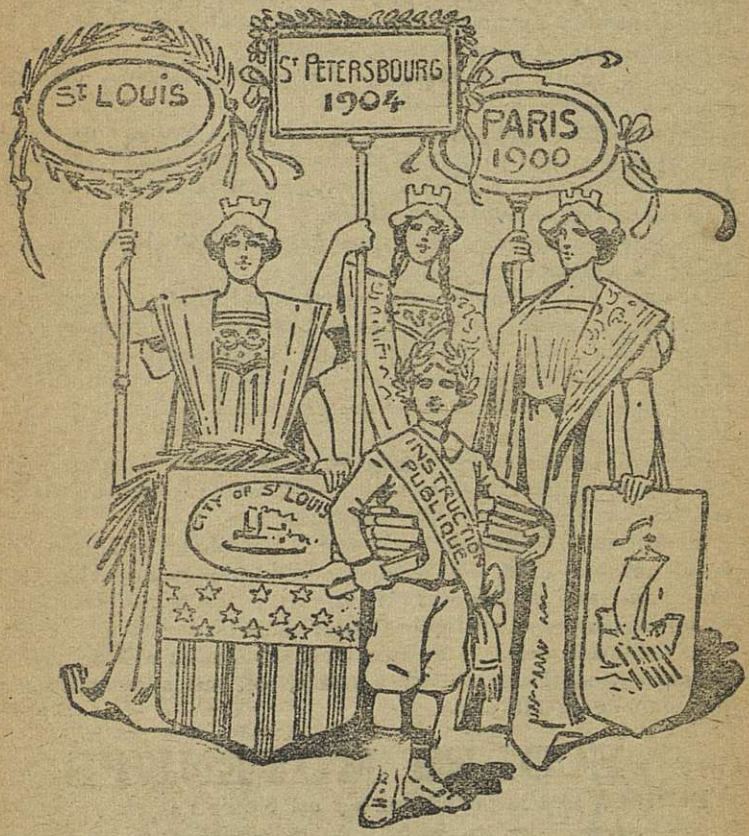

Les progrès en chiffres indiscutables :

Le livre d'images anticatholique ment effrontément en affirmant

que, de l'aveu du Ministre (!!) 290,000 enfants en âge d'école restent privés de toute instruction.

Voici la vérité statistique :

En 1897, sur 1,053 854 enfants de 6 à 14 ans, 121,072 ou 11,49 p. c. n'allaient pas à l'école.

En 1908, sur 1,160,582 enfants en âge d'école, 46.381, — anormaux non compris, — soit 3.13 p. c. ne recevaient pas l'enseignement.

Quant à l'absentéisme estival, en 1895, il était de 9,95 p. c.; en 1909, il n'était plus que de 5,96 p. c.

DANS PEU D'ANNEES LE NOMBRE DES ILLETTRES SERA DONC REDUIT A UN CHIFFRE INSIGNIFIANT; et ce progrès incontestable sera obtenu sans qu'on ait recours à d'odieux moyen de coercition, tels que les anticatholiques les proposent : l'amende ou la prison ; on ne devra pas non plus priver les parents, comme l'a proposé M. Janson à la Chambre, le 26 mars 1908, de leur autorité paternelle et du droit de vote, pour les forcer à mettre leurs enfants à l'école.

La situation de l'enseignement primaire en Belgique sous les gouvernements libéraux et catholiques a donc pu à bon droit être définie par le dessin suivant, dans l'almach du jubilé de 25 ans de gouvernement catholique en 1909 :

En 1884
sous les libéraux

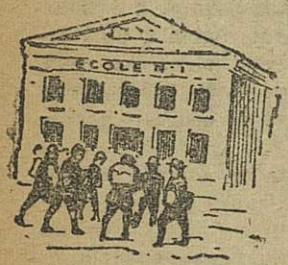

588,000 élèves

En 1907
sous les catholiques

897,000 élèves

Le « livre d'images » représente encore deux ménages d'ouvriers l'un, dans la misère, a pour chef un ivrogne débraillé et est inte

tulé : où mène l'ignorance; l'autre ménage, dans l'aisance et la gaîté, est censé représenter les bienfaits de l'instruction. Ces deux images empruntées à une brochure antialcoolique montrent tout simplement que l'alcoolisme conduit à la ruine tandis que la sobriété produit la santé et la vaillance au travail.

En commentant ces deux tableaux antialcooliques qui n'ont pas le moindre rapport avec la question de l'enseignement, l'auteur de la brochure dit :

Développer et améliorer l'instruction tel est l'article 1er du programme libéral.

Maintenir l'ignorance et régner sur des populations pauvres et sans défense, tel est, dans le monde entier le premier souci des gouvernements catholiques.

C'est pourquoi les libéraux veulent l'instruction obligatoire et que les catholiques la repoussent de toutes leurs forces.

Voici la vérité :

Les catholiques n'ont pas seulement DOUBLE depuis 1884 LE NOMBRE DES ECOLES PRIMAIRES, augmenté de 137 p. c. celui des écoles d'adultes, triplé celui des écoles gardiennes et presque quadruplé celui des écoles moyennes, ils ont assuré DE LEURS DENIERS :

1° L'enseignement primaire dans une foule d'écoles libres;

2° L'enseignement moyen dans les collèges libres à 72,545 élèves;

3° L'enseignement supérieur à l'Université de Louvain et celui de la philosophie dans deux établissements catholiques, à Namur et à Bruxelles. Cet enseignement supérieur est donné à plus de 2.100 élèves belges, c'est-à-dire à autant d'élèves belges que ceux des deux universités officielles de Liége et de Gand qui coûtent chaque année 2,667.170 francs rien qu'en dépenses ordinaires, soit 1,200 francs par élève.

Or, Louvain, qui rend ainsi à la Belgique ce service signalé d'économiser au moins 2 millions et demi de francs au budget de l'instruction, ne reçoit AUCUN SUBSIDE ni de l'Etat sous un gouvernement catholique, ni de la province du Brabant, ni de la ville de Bruxelles ou de Louvain, tandis que la province du Brabant, la ville de Bruxelles et la ville d'Anvers assurent à l'Université libre, mais anticatholique, de Bruxelles, DEUX CENT SOIXANTE MILLE FRANCS de subsides annuels. Cependant l'Université de Bruxelles ne donne l'enseignement supérieur qu'à

994 élèves belges, pas même la moitié du nombre des élèves belges de Louvain.

Si l'Université de Louvain n'existait pas, les Belges auxquels elle donne l'enseignement coûteraient à l'Etat à raison de 1,200 frs par tête et par an, 2,540,000 frs. D'autre part, les 35,235 élèves des établissements officiels d'enseignement moyen coûtant annuellement au Trésor public près de 9 millions, nous sommes fondés à dire que si les établissements moyens libres étaient supprimés, si les 72,545 élèves qui le fréquentent étaient obligés de se rendre dans les athénées et écoles moyennes officielles, il en résulterait pour les contribuables une charge nouvelle de plus de 15 millions par an.

AVEC LES 2,540,000 FRANCS QUE COUTERAIT AU BUDGET DE L'ETAT LA SUPPRESSION DE L'UNIVERSITE DE LOUVAIN, ON ABOUTIRAIT AU COQUET DENIER DE 17 MILLIONS ET DEMI DE CHARGES ANNUELLES NOUVELLES A ENDOSSER AUX BUDGETS DE L'ETAT ET DES COMMUNES.

En outre il est démontré que depuis 27 ans les écoles primaires et gardiennes officielles ont coûté 1 MILLIARD 200 MILLIONS aux contribuables, tandis que les écoles libres qui comprennent les 3/7 des élèves n'ont coûté en subsides que 148 millions. Si ces 3/7 d'élèves avaient été dans les écoles officielles ils auraient coûté aux contribuables 900 MILLIONS DE PLUS.

Si on additionne à cette somme 27 fois 17 1/2 millions soit 472 millions et demi, on arrive à cette conclusion :

En 27 ans, les catholiques ont épargné aux contribuables belges 1 milliard 372 1/2 millions.

Il est donc établi par des chiffres indiscutables que les catholiques seuls, auxquels la brochure radicale reproche de vouloir maintenir l'ignorance, font depuis toujours des sacrifices énormes pour l'enseignement à tous les degrés, sacrifices qui ont épargné aux contribuables rien que depuis 1884, plus d'un milliard et un tiers.

Leurs adversaires au contraire ne savent faire qu'une chose : imposer aux contribuables de toutes opinions des impôts écrasants au profit de leurs écoles sans religion. Ils ne se contentent même pas en effet de jouir des écoles neutres de l'Etat et des professeurs formés dans ces écoles, ils fondent au moyen des deniers publics des écoles normales qui constituent — ils le proclament eux-mêmes dans leurs conventa maçonniques — des pépinières de francs-maçons.

***

Ce que feraient, en matière d'enseignement, les libéraux et les socialistes s'ils devenaient les maîtres :

Ils promettent de respecter la liberté d'enseignement. Mais cette liberté, nous disent le F.·. Janson et les journeaux anticatholiques opportunistes avec lui, n'implique ni le droit aux subsides, ni celui de délivrer des diplômes, ni celui d'ouvrir l'accès aux fonctions publiques.

L'enseignement restera donc libre. C'est juré ! disent-ils. Tout le monde pourra tenir école. Mais on s'arrangera de telle façon que l'enseignement libre coûte le plus cher possible aux catholiques — lesquels auront à payer encore la grosse part de l'enseignement officiel — et qu'il n'ait presque plus d'élèves, attendu que LES ELEVES DES ECOLES OFFICIELLES, DES COLLEGES ET DES UNIVERSITES OFFICIELLES POURRONT SEULS ETRE ADMIS DANS LES FONCTIONS ET EMPLOIS PUBLICS ET PROFESSIONS LIBERALES. La loi Malou-Frère sur l'enseignement supérieur sera rapportée.

Pour ceux qui douteraient de la réalité de ce programme, reproduisons quelques-unes des déclarations des chefs et des écrivains du bloc anticatholique.

Voici le programme de M. Janson, d'après maintes déclarations et notamment d'après un article du 24 février 1904, dans le « Rallement » :

1° L'Etat a seul le droit d'organiser l'enseignement public ; 2° de former le personnel enseignant :

« 3° TOUT SUBSIDE SERA ENLEVE AUX ECOLES LIBRES. »

« 4° La liberté de l'enseignement n'implique pas que des instituteurs libres PUISSENT DELIVRER DES DIPLOMES DONNANT ACCES AUX FONCTIONS PUBLIQUES OU A L'EXERCICE DE PROFESSIONS dont les titulaires, dans un intérêt social supérieur doivent justifier d'une capacité qu'il appartient à l'Etat d'apprécier.

« 5° LA LOI POURRA ENLEVER AUX CONGREGATIONS RELIGIEUSES LA FACULTE D'AVOIR DES ECOLES ET LES DEPOUILLER DE LEURS BIENS SOIT QU'ELLES POSSEDENT CES BIENS, SANS DROIT, SOIT QU'ELLES LES POSSEDENT PAR PERSONNES INTERPOSEES.

Avant Janson, M. Laurent, professeur de droit auquel les libéraux ont élevé une statue, disait dans son projet de Code civil belge :

L'ETAT SEUL A LE DROIT D'ENSEIGNER; tout enseignement libre peut se trouver vicié par des intérêts particuliers en conflit avec l'intérêt général.

Toute fondation faite pour l'enseignement implique la guerre déclarée à l'Etat. LES FONDATEURS SONT DES FACTIEUX.

Les particuliers ne peuvent ni fonder ni s'incorporer. Nulle différence entre une université et une école. LES CORPORATIONS SONT DES DELITS CIVILS d'où résulte un dommage pour l'Etat. (Art. 76 et 435 du projet du code.-

Les socialistes sont du même avis.

L'art. 5a de leur programme politique porte :

INSTRUCTION OBLIGATOIRE ET LAIQUE AUX FRAIS DE L'ETAT.

Entretien par les pouvoirs publics des enfants fréquentant les écoles.

INSTRUCTION MOYENNE ET SUPERIEURE, LAIQUE ET GRATUITE aux FRAIS DE L'ETAT.

Le 16, le 17, le 18 et le 23 février 1910 on a entendu à la Chambre des déclarations dans le même sens de MM. Terwagne, Masson, Goroul, Vandervelde, Demblon, Berloz et Furnémont. Si les anticatholiques reviennent au pouvoir ils seront d'accord pour faire la guerre à l'enseignement libre, pour faire la guerre aux associations religieuses et persécuter l'Eglise, tout en affichant hypocritement le respect des libertés constitutionnelles et de la liberté de conscince... mais en restreignant ce respect au profit exclusif de tous ceux qui n'ont aucune croyance religieuse.

Les mesures de guerre au catholicisme prises depuis dix ans en France n'ont pas seulement été approuvées par les députés socialistes Berloz, Demblon, etc., etc., par le sénateur radical Magnette, mais aussi par l'« Indépendance », organe de M. Solvay.

VIVE COMBES, VIVE LE COMBISME, tel est leur cri de guerre de 1904 à 1910.

Et M. Hymans, le chef du parti « libéral » soi-disant gouvernemental, à la séance du 15 mars dernier de l'« Alliance libérale » à Bruxelles, a déclaré que non seulement pour l'enseignement primaire mais pour l'enseignemnt moyen, il y a tout un programme scolaire à réaliser. Ce vrai programme, l'organe officiel de la Fédération des libres penseurs belges « La Pensée », éditée à Ixelles, le caractérisait franchement dans ses numéros de septembre 1909 (5 et 26 septembre), en disant que les « libres penseurs » feraient UNE GUERRE SANS MERCI A L'EGLISE, qu'ils ENLEVERAIENT DES ECOLES TOUT VESTIGE DE RELIGIOSITE, qu'aucun individu SUSPECT DE PROSELYTISME RELIGIEUX NE SERAIT PLUS ADMIS DANS LES ECOLES OFFICIELLES.

Et comme pour accompagner et faire bien saisir toute la portée de ces déclarations, le même organe reconnaissait qu'il serait « impossible aux libéraux de gouverner SANS CREER DE NOUVELLES ET ENORMES RESSOURCES, vraisemblablement peu prisées des contribuables » et il donnait entre autres raisons de cette saignée éventuelle, que les « réformes à accomplir qui figurent au programme des anticléricaux entraîneront des DEPENSES CONSIDERABLES. »

Les électeurs sont donc prévenus : Voter pour l'opposition c'est déchaîner la guerre religieuse, c'est ruiner le pays, c'est abaisser la Belgique au niveau de la France actuelle.

D'après le bulletin du Grand Orient de Belgique de 1908 — en langage maçonnique 5908 — le F.·. Grand Orateur Pelseneer, professeur à l'école normale de Gand depuis le 10 avril 1888, s'exprimait ainsi :

« NOUS POUVONS DONC ESPERER QUE L'UNION DE NOS F. F. F.·. DE TOUTE NUANCE FINIRA PAR GAGNER DANS LE MONDE PROF.·., TOUS CEUX QUI SE RECLAMENT DE PRINCIPES MAÇONN.·. ET QUE, S'INSPIRANT DU MOT CELEBRE PAR LEQUEL NOTRE F.·. VOLTAIRE TERMINAIT TOUTES SES LETTRES aux encyclopédistes, ILS COURRONT A LA BATAILLE EN CRIANT TOUS ENSEM-

BLE : « ECRASONS L'INFAME! » et que cette fois ils l'écraseront si bien qu'elle ne s'en relèvera plus jamais!!! »

Tout récemment, l'« Indépendance » renchérissait en quelque sorte de brutalité en disant :

« C'EST LA BETE CLÉRICALE QU'IL FAUT TRAQUER, RÉDUIRE A MERCI, TUER! »

et comme un journal catholique s'étonnait de ces cris sauvages, l'« Indépendance » lui répondait :

Le jour où le parti libéral renoncerait à l'anticléricalisme, IL PERDRAIT SA MEILLEURE RAISON D'ÊTRE.

Et c'est pourquoi nous marchons à la bataille de mai prochain en répétant « le vieux cri de ralliement des gueux : « A BAS LA CALOTTE! » D'abord renverser le gouvernement clérical — ensuite, nous nous arrangerons toujours entre anticléricaux.

Libéraux modérés, libéraux avancés, et socialistes, en querelle sur la plupart des questions sociales, politiques, militaires, etc., sont d'accord sur un seul point : la guerre au catholicisme. Cette guerre sera menée avec un redoublement de violence.

Inutile de prouver que le mot « cléricalisme » est ici absolument synonyme de « catholicisme » ; il n'y a plus que les niais, les imbeciles ou les hypocrites qui croient, ou font semblant de croire, au respect des francs-maçons pour la religion.

Les conséquences de la politique anticatholique soi-disant tolérante et respectueuse des libertés constitutionnelles sont faciles à prevoir. Il suffit de se rappeler la situation de la Belgique avant le 10 juin 1884 et de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe en France :

On verrait bientôt :

Des milliers de religieux et de religieuses sur le pavé; on commencerait par l'expulsion de toutes les victimes de la « tolérance » combiste que notre territoire abrite actuellement;

Des milliers d'écoles libres, d'orphelinats, d'ateliers d'apprentissage, de refuges, des couvents fermés;

Des milliers d'enfants, d'infirmes, de vieillards, d'aveugles, de sourds-muets à charge de l'assistance publique;

On imposerait de nouveau à toutes les communes catholiques la création d'écoles dont la population ne veut point; les enquêteurs scolaires et les commissaires spéciaux séviraient de nouveau, les discordes dans les villages et dans les familles renaîtraient comme on l'a vu de 1879 à 1884;

Et pour couronner le tout, le régime des gaspillages, des déficits et des gros impots refleurirait comme sous le ministère des six F.·.!

⁂

LE TRIOMPHE

DES

ANTICATHOLIQUES

SERAIT LE SIGNAL DE

LA RUINE & DU GACHIS

La dette publique et les impôts.

Le « livre d'images » dénonce ainsi la situation :

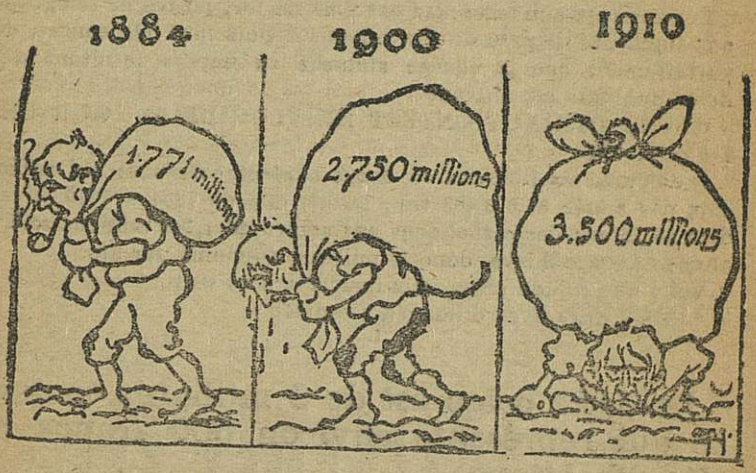

La dette publique, en 1884, sous les libéraux, était de 1 milliard 771 millions, elle approche des quatre milliards aujourd hui!

En 1884, le total des impôts payés annuellement aux caisses de l'Etat était de 155 millions: il est de plus de 300 millions aujourd'hui!

Voici la vérité :

La charge annuelle en impôts résultant de la dette publique a diminué depuis 1884.

Elle était en 1884 de fr. 74 par tête d'habitant.

Elle n'est plus que de 3 fr. 27 c.

Cette situation qui paraît invraisemblable au premier abord est très facile à comprendre, comme on va le voir : Le chiffre de la dette n'est pas le seul à considérer en cette matière. Le point essentiel est de savoir à quoi ont servi les emprunts. Si l'actif productif du pays a été augmenté considérablement, l'augmentation

du passif est plus que compensée. Or l'actif productif a été augmenté par les catholiques. Ils ont racheté plusieurs lignes importantes de chemin de fer et ajouté considérablement à la valeur productive des autres lignes. Le total de la plus-value de l'outillage industriel public dépasse 2 milliards et demi.

Les recettes annuelles des chemins de fer, postes et télégraphes ont augmenté de près de 150 millions depuis 1884. On conçoit donc parfaitement que la charge annuelle en impôts résultant de la dette publique ait diminué.

CETTE DIMINUTION EST DE PLUS DE 50 POUR CENT DEPUIS 1884.

D'ailleurs, les libéraux en 6 ans avaient emprunté 514 millions, soit par année 85,675,483 frs., tandis que de 1884 à 1910, c'est-à-dire en 25 ans, les catholiques ont emprunté 1,740 millions soit par année 66,900 mille frs, donc 18 millions de moins par an.

Voici une comparaison plus instructive et surtout plus vraie que le tableau du « livre d'images » radical »

La dette belge est de 3 milliards et demi, ce qui représente environ 500 francs par tête d'habitant.

La dette française est aujourd'hui de 50 milliards, soit 1,400 francs par habitant.

***

Enfin la dette de Bruxelles, ville administrée depuis toujours par les libéraux, est de 305 millions 899,000 frs, soit 1,589 frs par habitant.

Et il y a lieu de tenir compte de ceci : la dette belge est compensée aux quarts au moins par un actif productif, tandis que la France ne possède point ses grandes voies ferrées et que Bruxelles ne balance son budget qu'en vendant cher l'eau et le gaz.

En réalité, si l'on soustrait de la dette belge les 2 milliards 400 millions, valeur des chemins de fer, cette dette n'est que de 1,100 millions, soit 167 frs par tête d'habitant.

Reprenons donc le dessin ci-dessus en changeant seulement l'entête de chaque colonne. Il en jaillira une comparaison qui n'est pas à l'avantage des F.·. administrateurs de Bruxelles et de la France.

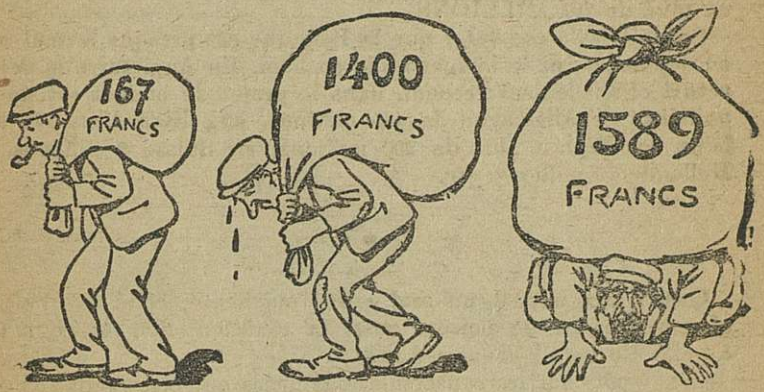

Et Bruxelles est occupé à élaborer un projet de nouvelles et lourdes taxes sur les propriétés afin d'équilibrer un budget que la guerre à l'enseignement libre rend de plus en plus difficile à boucler.

D'autres communes libérales de l'agglomération bruxelloise ne sont pas dans une situation financière plus brillante. A Molenbeek le déficit annuel avoué est de 264.000 frs. A Schaerbeek les scandales des pots-de-vin communaux ont rendu tristement célèbre l'administration libéralo-socialiste.

Vrai, il faut avoir un toupet de F.·. combiste pour oser, dans de telles circonstances, incriminer le gouvernement catholique en matière de finances et de dette publique.

En ce qui concerne son actif productif de recettes, la situation de la Belgique est sans égale en Europe.

AUTRES COMPARAISONS

Sous le gouvernement libéral de 1878 à 1884 les DEFICITS ACCUMULES s'élevaient en 6 ans à 59 MILLIONS. Sous le gouvernement catholique LES BONIS de 1884 à 1910 se sont élevés à un total de 201 MILLIONS.

Enfin il est à constater que la Belgique est presque le seul pays où depuis 26 ans le budget solde en boni. En Angleterre le déficit actuel officiellement reconnu dans le projet de budget est de 400 millions, en Allemagne de 445 millions, aux Etats-Unis 706 millions, en France plus de 200 millions, en Suisse 9 millions, en Hollande 16 millions, etc.

Quant aux impôts un seul a été augmenté, celui sur l'alcool, c'est-à-dire sur un poison, aussi la consommation de ce poison a-t elle été notablement réduite.

Les impôts sur les consommations utiles ont été réduits ou supprimés; le sucre qui payait 51 frs aux cent kilogs, ne paie plus que 20 frs; l'impôt sur les vins populaires a été abaissé; le thé, le café, le cacao ont été complètement dégrevés.

Si le produit total de l'impôt est néanmoins plus élevé c'est parce que la population s'est accrue de 1,200 mille âmes et surtout PAR SUITE DE LA PROSPERITE GENERALE DU PAYS

Autres dégrèvements : Plus d'impôt personnel sur les habitations ouvrières; 2° La patente des bateliers a été diminuée, celle des petits employés abolie. 3° Les droits de mutations sur les petites propriétés ont été réduits ou supprimés. 4° On a aboli ou réduit les droits d'entrée sur de nombreux priduits destinés à l'industrie. 5° On a aboli l'accise sur la fabrication des vinaigres de pommes, de poires, etc., et réduit le droit sur l'acide acetique. 6° On a réduit le droit sur les tabacs indigènes, les vins populaires. 7° On a réduit les tarifs des transports des denrées et engrais agricoles, les abonnements ouvriers.

Voici d'ailleurs un tableau qui démontre la supériorité de notre pays au point de vue des impôts :

Tandis qu'en Belgique on paie, en moyenne, 34 frs de contributions directes par tête, on paie en France 76, en Espagne 51, en

Allemagne 40 frs, en Angleterre 65, en Suisse 20, en Russie 24, en Italie 45, aux Etats-Unis 44.

Nous sommes donc parmi les pays les moins imposés tandis que notre prospérité et notre richesse devraient nous mettre plutôt à la tête des plus imposés.

Le dessin ci-dessous représente la situation respective des citoyens belges, anglais et français quant aux impôts directs :

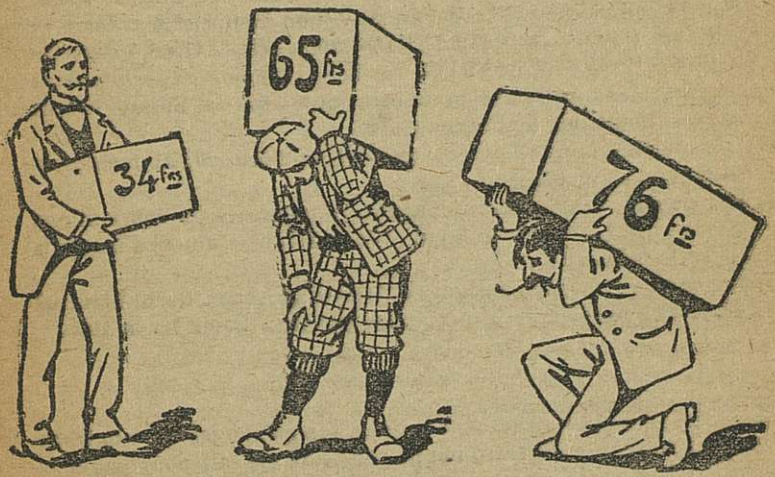

Il est à noter en outre que de nouveaux et très lourds impôts sont actuellement proposés en France, en Angleterre, en Allemagne et en Autriche, pour parer aux déficits énormes des budgets annuels.

Disons enfin, pour compléter la comparaison de la Belgique avec les pays voisins, 1° qu'en Belgique seulement des retraites ouvrières existent à la charge de l'Etat en attendant que la multiplication des mutualités innombrables subsidiées par les pouvoirs publics ait résolu plus complètement la question des pensions de retraite des invalides du travail;

2° Que la Belgique est le pays possédant le plus de voies ferrées proportionnellement à son territoire : Par kilomètre carré il y a en Belgique 15 kilomètres et demi de chemins de fer, tandis que

l'Angleterre n'en a que 11,4, l'Allemagne 10,6, la Suisse 9,6, les Pays Bas 8,8 et la France 8,4. Si l'on ajoutait aux lignes de chemin de fer les lignes des vicinaux, alors la comparaison serait encore plus brillante pour la Belgique.

3° Que dans aucun pays, on ne voyage à aussi bon marché que chez nous. Le prix moyen du kilomètre est de deux centimes 48 centièmes, en Autriche il est de 3 centimes 10; en Allemagne de 3 c. 24; aux Pays-Bas de 3 c. 64; en Suisse de 4.48 et ainsi de suite.

4° Que le commerce de la Belgique — non compris le transit — qui était en 1884 de 3 MILLIARDS 700 MILLIONS, dépasse aujourd'hui CINQ MILLIARDS. Le Belge, comme exportateur et commerçant vient en toute première ligne avec la Suisse, avant l'Anglais, l'Allemand, le Français, etc.

5° Les sociétés mutualistes comptaient en 1883, 29,121 membres, vingt ans plus tard, 600,000!

6° Les dépôts à la Caisse d'épargne se montaient à 158 millions en 1884; en 1903, ils atteignaient 731 millions, aujourd'hui, ils atteignent le milliard!

7° Par contre la consommation de l'alcool qui était de 10 litres 22 par tête d'habitant en 1891 n'est plus que de 5 litres 78 en 1905.

***

Le « livre d'images » radical continue ses menonges en montrant d'une part un paysan interrompant son rude travail pour payer le percepteur des contributions tandis que d'autre part un gros rentier devant son coffre-fort bourré de sacs d'écus fume son cigare en coupant les coupons de ses actions.

Le tableau est ainsi commenté :

Le paysan paie à l'Etat 7 % de son revenu présumé et s'il meurt ses enfants paieront 1.40 % de son champ.

Le rentier ne paie rien. Le gouvernement catholique n'a jamais voulu faire de loi frappant le revenu parce qu'une telle loi frapperait les riches, la noblesse et surtout les couvents.

On fait donc un grief au gouvernement de N'AVOIR PAS FRAPPE DE NOUVEL IMPOT! S'IL L'AVAIT FAIT, L'OPPOSITION LE REPROCHERAIT AU GOUVERNEMENT. Il est faux d'ailleurs que les revenus mobiliers échappent tous à l'impôt : toutes les actions industrielles (c'est-à-dire le plus important des

revenus mobiliers) sont frappées par le fait que le droit de patente des sociétés anonymes de commerce, de banque ou d'industrie est incomparablement plus élevé que celui des commerces ou industries privés. Frapper les bénéfices annuels d'un droit proportionnel ou frapper les coupons de dividende du même droit est chose équivalente. On frappe même plus sûrement le revenu en taxant les bénéfices, puisque l'impôt est perçu même sur la partie de ce revenu non distribuée en dividendes.

Sont exempts d'impôts les revenus des obligations et des fonds d'Etat ou de villes. Pourquoi ceux-ci échappent-ils à l'impôt? Voici :

Tous les gouvernements soucieux de leur crédit et du crédit de leurs villes se sont bien gardés de mettre des impôts sur leurs propres dettes, de telles impositions seraient considérées comme une sorte de faillite, et une telle pratique aurait pour premier résultat de faire payer beaucoup plus cher les emprunts que les Etats ou les villes auraient à contracter.

Quant au droit de mutation en ligne directe de 1.40 p. c. sur les immeubles, ce ne sont pas les catholiques qui l'ont établi ; C'EST M. FRERE ORBAN QUI, EN 1851, L'A FAIT VOTER MALGRE LES CATHOLIQUES, parce qu'il avait besoin d'argent, comme tous les administrateurs libéraux d'ailleurs, qui depuis toujours se sont montrés très libéraux du bien d'autrui et des deniers des contribuables.

LES COUVENTS EN BELGIQUE

Le livre d'images les montre sous la forme d'une main rapace et noire couvrant en 1846 la carte de la Belgique à concurrence d'une province environ; en 1906 la main couvre presque tout le territoire belge. Les richesses des couvents étaient (d'après le livre d'images) de 100 millions, en 1846; aujourd'hui elles sont de 3 milliards!

Le livre ajoute à ce tableau aussi faux que noir l'éternelle et stupide antienne . Un pays rongé par les couvents souffre et dépérit comme un arbre rongé par les parasites.

Singulier dépérissement que celui d'un pays comme la Belgique dont le commerce est le premier du monde, dont l'enseignement a

doublé et triplé depuis 25 ans, où l'Etat possède le maximum des chemins de fer dans l'Univers, dont les épargnes ont décuplé depuis 1884, où les impôts sont plus légers et la dette publique plus légère que dans la plupart des pays, où la liberté des personnes et des opinions est plus complète que partout ailleurs.

Quant aux 3 milliards des couvents on sait par l'exemple de la France ce qui en est : La liquidation des couvents devait rapporter de quoi payer les retraites aux ouvriers français. Ceux-ci attendent toujours; ils attendront encore longtemps. Le milliard s'est évanoui. Ce qui est sorti a passé dans la poche des F.·. liquidateurs.

En instaurant le combisme en Belgique, nos francs-maçons socialistes et libérâtres alliés nous mettraient moralement et financièrement au rang de la France.

Ils clament, en levant les bras en l'air comme s'ils avaient vu le diable, que les religieux expulsés de France ont acheté ou loué quantité de propriétés immenses (sic) et d'autre part ils prétendent que cette invasion est ruineuse pour la Belgique... Triples buses! S'il en est ainsi, ces achats ont fait monter la valeur des biens en Belgique, ces locations ont augmenté le revenu de propriétaires belges! Tout cet argent sorti de la poche des Français est acquis à la Belgique, y est entré dans la circulation. Comment cela a-t-il pu nous ruiner? Répondez, ô grands politiques!

Quant aux religieux belges, supposons qu'ils tiennent le fameux milliard de propriétés; ces propriétés sont-elles détruites, rendues stériles parce que leurs détenteurs ne portent point de casquette ou de chapeau haute-forme? En quoi la Belgique peut-elle bien souffrir de cette variante dans le costume d'un certain nombre de citoyens?

Supposez que les frocards, pour employer le style combiste, possèdent des actions industrielles ou des fonds d'Etat : l'argent que représentent ces titres a-t-il moins été versé dans la circulation que celui des titres possédés par M. Hymans ou M. Vandervelde?

Au point de vue social, que devient la propriété dans les mains des religieux? Parcourons le livre « La Belgique Charitable », comptons le nombre d'établissements de charité et d'utilité sociale gérés par les religieux de toute robe : les hospices pour les vieillards, les orphelinats, les hôpitaux, asiles, intituts pour aveugles

et sourds-muets, etc. Si toutes ces œuvres tombaient à la charge de l'Etat, ainsi que l'éducation des 325,000 élèves des écoles libres, il faudrait lever de nouveaux impôts pour un chiffre énorme de millions.

Un député radical, M. Lorand, a osé dire récemment qu'on n'a pas chassé les religieux de France et qu'ils sont partis volontairement. Or, on a dispersé les religieux par la force, l'on a confisqué leurs biens, on a poursuivi judiciairement ceux et celles qui continuaient, soit à prêcher, soit à soigner les malades, si bien qu'un artiste français a pu synthétiser la situation dans le dessin suivant :

Comment on gagne des mois de prison en France en l'an 1906.

Le « livre d'images » est d'accord avec MM. Janson et Laurent et avec les combistes français. Si les anticatholiques devenaient les maîtres la loi enlèverait aux religieux, comme on l'a fait en France, « les biens qu'ils possèdent sans droit » c'est-à-dire tout ce qui leur appartient, sous le prétexte qu'ayant fait vœu de pauvreté, ils ne peuvent rien posséder pour eux-mêmes. Et tous les orphelinats, les asiles de vieillards, écoles de sourds-muets et aveugles, etc., tenus par des religieux, retomberaient à la charge des contribuables.

Les Pensions Ouvrières

Le « livre d'images » consacre deux dessins à comparer deux choses qui n'ont rien de commun entre elles : la situation d'un vieillard touchant 65 frs de pension avec celle d'un scélérat reposant dans une cellule bien fermée. Le prisonnier coûte 10 fois plus à l'Etat.

Que prouvent ces dessins ?

La pension de 65 francs n'est que transitoire. Quant aux prisonniers, ils ont toujours coûté cher sous tous les gouvernements. Voudrait-on qu'ils soient mal traités ?

Le livre ajoute qu'un projet de loi de M. Warocqué donnerait aux ouvriers une pension de 365 frs à charge de l'Etat, des patrons et des ouvriers eux-mêmes. Il oublie naturellement de dire que semblable organisation a été fondée par les catholiques, attendu que l'Etat et les provinces subsidient d'innombrables mutualités de retraite établies sous le patronage et le contrôle de la Caisse d'Epargne nationale. Et tandis qu les catholiques belges ont résolu ainsi de façon pratique, efficace et vraiment libérale la question des pensions ouvrières, le bloc maçonnique français si cher à nos anticatholiques, vient seulement de voter la loi qui donnera aux invalides du travail une satisfaction partielle. Mais tandis qu'en Belgique le paiement des pensions n'a nécessité la création d'aucun impôt nouveau, le gouvernement français augmentera de 25

pour cent le taux des droits de succession qui s'élèvera en certains cas jusqu'à 39 pour cent : vous avez bien lu : TRENTE-NEUF POUR CENT!

La loi française récente ne sera d'ailleurs appliquée que plus tard, après le vote d'une loi d'organisation. En promettant aux ouvriers belges des pensions de retraite si les anticatholiques reviennent au pouvoir, le « livre d'images » radical trompe donc ses lecteurs.

⁂

Il les trompe encore quand il loue tous les anticatholiques d'avoir à l'unanimité voté la nouvelle loi militaire qu'il présente comme « UNE GRANDE, UNE SUPERBE VICTOIRE DEMOCRATIQUE » et quand il leur promet de réduire au strict minimum le temps de service.

La loi militaire nouvelle ne produit qu'un seul résultat vraiment sérieux en ce qui concerne les ouvriers : il en fera entrer chaque année sept à huit mille de plus à la caserne. Singulière victoire démocratique que celle-là. Quant à l'abolition du remplacement, elle n'exemptera pas un seul ouvrier du service militaire Son unique résultat sera de priver chaque année 1,600 volontaires d'une prime avantageuse. Résultat très peu démocratique évidemment

Si les anticatholiques avaient voulu sérieusement diminuer le temps de service ils n'avaient qu'à voter avec la majorité de la droite l'amendement proposé par cette majorité réduisant à 12 mois la présence des soldats à la caserne. Mais pas un seul « libéral », pas un seul socialiste n'a voté cet amendement, qui, au contraire, a recueilli les voix des deux tiers de la Droite.

Les prétendus adversaires de la caserne ont donc prouvé leur sincérité en remplissant la caserne davantage, de même qu'ils ont démontré leur désir de réduire le temps de service en votant contre la réduction. Tristes farceurs.

⁂

CONCLUSION

Les électeurs ont à choisir entre un régime de prospérité, de progrès et de liberté et le regime maçonnique du Bloc combiste français, c'est-à-dire la tyrannie et la ruine.

Les nombreux documents, citations, statistiques, etc., contenues dans les pages qui précèdent auront démontré à tous les gens de bonne foi qu'entre les blocards maçonniques de France et les anticatholiques de la triple alliance anticatholique de Belgique il y a communauté complète de sentiments, d'opinions et de programme.

Jadis le parti libéral n'était pas antireligieux. Les Lebeau, les Pirmez, les Devaux, les Vanden Peereboom, etc., étaient catholiques pratiquants. La Franc Maçonnerie elle-même invoquait « le grand Architecte de l'Univers ».

Mais sous la pression de la maçonnerie devenue antireligieuse la guerre au catholicisme lui-même remplaça la guerre aux curés. Et depuis 1878, le parti conduit par la maçonnerie, poursuit avec persévérance la déchristianisation de la Belgique.

Cette guerre est tantôt ouverte, tantôt hypocrite suivant les circonstances.

Néanmoins un reste de respect pour la liberté d'autrui subsistait encore chez certains chefs, et en 1880, M. Hymans, le père du leader actuel de la gauche doctrinaire, reprochait à ses coreligionnaires politiques de n'avoir point créé DE LEURS DENIERS, comme les catholiques, des écoles et formé des instituteurs « ce qui aurait empêché de longues et ardentes querelles et de redoutables difficultés qui ne sont pas encore aplanies. »

En 1893 encore M. Féron, à la séance du 5 juillet de la Ligue de l'enseignement, reconnaissait que la justice exige de soutenir les écoles libres qui pendant deux ans ont montré qu'elles sont dignes d'être subsidiées « puisqu'elles éduquent une partie des enfants de la commune. »

En 1895, M. Vandervelde (le 18 juillet), le leader socialiste, disait à la Chambre : « Nous considérons qu'il est aussi injustifiable d'imposer à des populations catholiques qui n'en veulent pas l'enseignement tel que nous le comprenons que vous devriez considérer injustifiable d'imposer aux populations non religieuses un enseignement qu'elles repoussent non moins énergiquement. »

Et le 24 juillet 1895, il acceptait la loi de 1884 qui donne aux communes le droit de choisir entre l'école neutre et l'école catholique; à un autre moment il disait que neutralité et fécondité ne vont jamais d'accord. (Annales, pages 2257 et 2258.)

Enfin, en 1908 encore, le sénateur socialiste Lafontaine acceptait l'école libre à côté de l'école officielle au programme du parti socialiste, et reconnaissait que la neutralité absolue était impossible (Sénat Annales, pages 608.)

Mais en 1910, nouveau changement de front. Libéraux et socialistes sont d'accord non seulement pour refuser tout subside aux écoles libres catholiques mais pour repousser tout enseignement religieux. Le 15, 16, 17, 18 et 23 février, MM. Terwagne, Masson, Vandervelde, Demblon, Furnémont, Berloz se posent en ennemis de la religion et l'Eglise, proclamant que Dieu n'est pas à sa place dans l'école, et que s'ils deviennent majorité ils ne subventionneront plus les écoles catholiques.

Quant à M. Hymans, il déclare prudemment que si dans une commune catholique des pères de famille réclament une école neutre, IL FAUT la leur accorder, mais que si au contraire des catholiques réclament une école catholique, la QUESTION EST A EXAMINER.

***

La raison de ces modifications successives et dans le même sens antireligieux des doctrines et des programmes politiques des libéraux, des radicaux et des socialistes, n'est pas difficile à trouver. PRESQUE TOUS LES CHEFS ET MENEURS DES TROIS GROUPES ANTICLERICAUX, SONT FRANCS-MAÇONS. Ils obéissent au mot d'ordre des Loges et celles-ci sont devenues dans toutes les nations latines athées et matérialistes. C'est tellement vrai que le principe lui-même de la non intervention des pouvoirs publics en faveur de l'enseignement libre cesse d'être applicable lorsqu'il s'agit de l'enseignement rationaliste et athée. Alors les mêmes politiciens qui vont jusqu'à refuser aux enfants catholiques les bénéfices des œuvres de charité établies au moyen des deniers

de tous, les citoyens comblent des subsides des communes et des provinces l'université de Bruxelles, les écoles normales maçonniques, l'institut rationaliste de Forest, etc.

La règle qui domine tous les actes de la vie pour un fidèle enfant de la Veuve Hiram, c'est le serment maçonnique, c'est la doctrine maçonnique.

Le bloc combiste belge se résume aujourd'hui parfaitement dans le dessin suivant :

Déjà des organes libéraux, se croyant sûrs de la victoire, nous donnent un aperçu des mesures de persécution et d'intolérance qui seraient prises contre les prêtres, contre les religieux et contre tous les CITOYENS SUSPECTS DE CATHOLICISME.

Nous avons donné plus haut le vrai programme de l'organe officiel de la libre pensée; (26 septembre 1909); ce programme qui, comme ledit organe l'avoue, nécessitera

de nouvelles et énormes ressources peu prisées des contribuables.

⁂

Tout récemment (avril 1910) le « Matin » d'Anvers fait ressortir que les prêtres qui attaquent en chaire une loi ou un arrêté royal OU TOUT ACTE QUELCONQUE DE L'AUTORITE doivent être punis d'un EMPRISONNEMENT DE 8 JOURS à 3 MOIS et d'une amende de 26 à 500 francs. Ils sont donc hors du droit commun qui permet à tout citoyen de critiquer les autorités.

Et il propose de suspendre éventuellement les curés trop indépendants et de retenir leurs traitements.

Un autre journal (le « Petit Bleu », avril 1910), propose qu'on frappe un impôt de 1,000 francs par tête de moine, de 500 francs par cornette de religieuse.

Mais on a vu plus haut que M. M. Janson en février 1904, et M. Tarrent dans son projet de Code civil proposent plus simplement de CONFISQUER TOUS LES BIENS DES COUVENTS. Aucun combiste ne s'y opposera évidemment.

L'anticatholicisme du bloc libéralo-radico-socialiste conduirait

Elons rapidement la Belgique à la situation de la France. Voici cette situation :

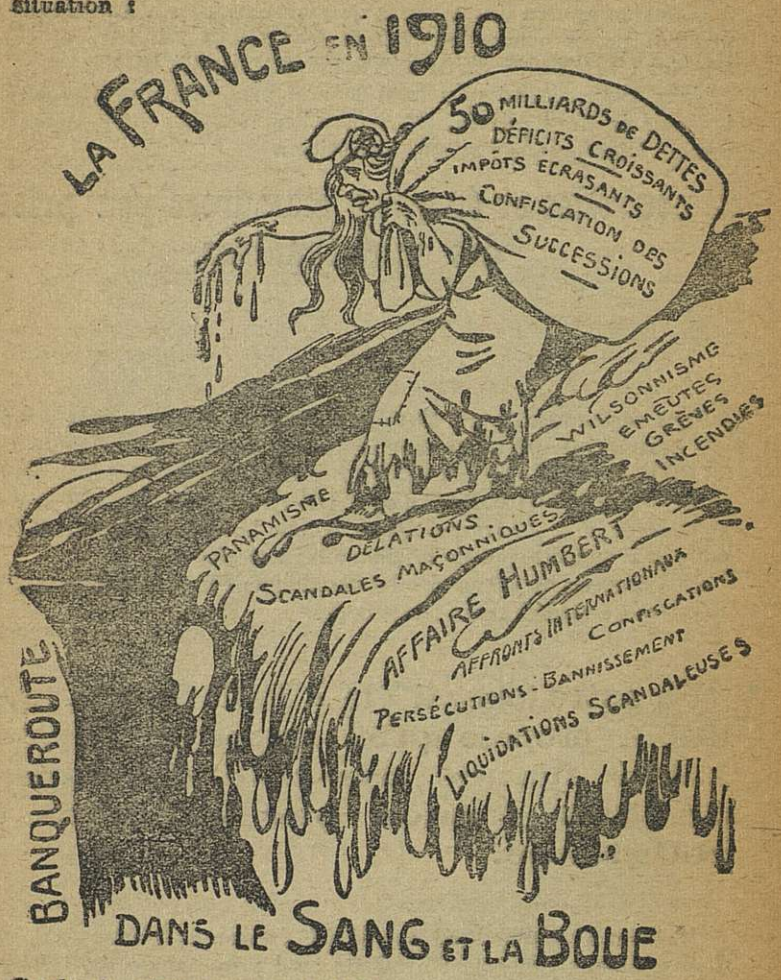

Ce dessin n'est pas exagéré. Les organes modérés républicains de Paris eux-mêmes, le « Temps », les « Débats », etc., reconnaissent la lamentable situation de leur pays. M. Barthou, ministre

républicain et blocard a prononcé le mot de MAGISTRATURE GANGRENEE ; des radicaux et des socialistes mêmes ont accusé le gouvernement de pactiser avec les liquidateurs-voleurs; enfin voici le portrait que dans son manifeste électoral d'avril 1910, l'ancien ministre républicain Jules Roche, fait de la situation navrante de la France sous le régime du bloc maçonnique : Après avoir montré l'augmentation colossale de la dette (5 milliards en quelques années), l'augmentation plus colossale encore des dépenses annelles (plus de 500 millions en 4 ans), le régime fiscal devenu instrument de spoliation, d'inquisition et d'oppression, etc., il ajoute :

« LES LIBERTES ESSENTIELLES aujourd'hui garanties dans tout pays civilisé : liberté de conscience, liberté religieuse, liberté d'enseignement, droits supérieurs des pères et des mères de famille, liberté du travail, respect de la propriété, EN UN MOT LES DROITS NATURELS LES PLUS SACRES, MECONNUS, MENACES DE SUPPRESSION, DIRECTE ET BRUTALE OU HYPOCRITE et détournée, mais en tout cas absolue;

» L'INDUSTRIE, LE COMMERCE COMPROMIS de jour en jour plus gravement par des violences illégales, par des mesures administratives, par des projets de loi usurpatrices ou de monopole d'Etat;

» L'esprit de secte, de haine, de discorde, de tyrannie répandu dans toutes les communes.

» TOUTES LES INSTITUTIONS ENFIN, TOUTES LES LOIS TRANSFORMEES EN OUTILS DE DESTRUCTION NATIONALE, morale et matérielle, d'oppression des bons citoyens par les pires.

» Voilà le triste spectacle présenté par le gouvernement omnipotent de CE « BLOC » DE GROUPES PARLEMENTAIRES dont l'un entre autres, vient d'oser proclamer, dans son manifeste « qu'il est la République » !

» Aucun pays dans le monde n'aurait pu supporter pendant douze ans un tel régime sans succomber. »

M. Roche aurait pu ajouter à son tableau la dépopulation de la France, l'augmentation de la criminalité infantile, la déchéance de l'enseignement avouée par les chefs de cet enseignement eux-mêmes, les pots-de-vin du Panama, les scandales de l'affaire Humbert, les scandales des liquidations du fameux milliard des congrégations, la multiplication des grèves, des actes de sabotage

et des gabegies de tout genre dans les services publics et l'abaissement du niveau moral général, la déchéance de la marine, etc.

Pour tout homme qui sait observer et juger, tout cela est la suite logique de la guerre aux croyances qui ont fait la gloire et la grandeur de la France.

Tout autre est la situation de la Belgique depuis 26 ans. Elle peut se résumer dans le dessin que voici :

Le 22 mai, les électeurs choisiront.

Nous avons confiance en le bon sens belge.

Imprimeur-éditeur, F. PIETTE, rue Montagne-aux-Herbes-Potageres.